

Seul le texte prononcé fait foi

**Rencontre à Lausanne avec les syndicats
et municipaux de l'UCV, 20 juin 2009**

**Intervention de
M. Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat**

Mesdames et Messieurs,

Il est naturel de se retrouver à Lausanne pour cette assemblée du centenaire de l'Union des communes vaudoises.

C'est en effet ici que l'UCV est née en 1909.

Son instigateur en fut le syndic d'alors, Monsieur André Schnetzler.

Et il l'initia car il s'inquiétait – déjà – des reports de charges du canton sur les communes.

Ainsi, c'est une remarquable pérennité qu'il m'appartient d'abord de saluer aujourd'hui.

Et j'aimerais le faire avec un clin d'œil ; en offrant à nos hôtes du jour, M. Yvan Tardy, actuel président de l'UCV, et M. Daniel Brélaz, actuel syndic de Lausanne, ces deux **bouliers**... symboles immémoriaux de ces bons décomptes, longuement négociés, qui font finalement les bons amis.

Mais, Mesdames et Messieurs, la pérennité communale ne se limite pas aux affaires d'argent.

Quelques chiffres permettent de le saisir.

En 1909 il y avait moins de 400 voitures immatriculées dans le canton : elles sont aujourd'hui plus de 362'000.

Les Vaudois étaient à peine plus de 310'000 : ils sont désormais près de 685'000.

En cent ans, le nombre des exploitations agricoles a été divisé par cinq, et celui des surfaces viticoles presque par deux.

Je pourrais multiplier les exemples.

En revanche, les communes vaudoises qui étaient 388 en 1909, sont encore 375 à se partager le territoire.

Ce que disent ces statistiques, Mesdames et Messieurs les syndics et municipaux, c'est à quel point vos prédécesseurs - et vous-mêmes - avez su maintenir vos villes et villages vivants, et alertes.

Soyez-en remerciés, tant il est vrai que les communes, indépendamment de leur nombre, demeurent les briques fondamentales de notre édifice institutionnel.

Le Conseil d'Etat est sensible à la pérennité.

Un exemple : ce complexe de Beaulieu qui nous accueille.

Loin de s'interrompre, sa riche histoire économique va se poursuivre et s'amplifier.

C'est du moins ce que souhaite le gouvernement, qui vient de demander au Grand Conseil les moyens de participer à sa rénovation complète.

Mais pérennité ne rime pas avec immobilisme.

Je le dis en étant certain de l'approbation de votre invité du jour, Monsieur Jean-Claude Biver, que je profite de saluer au passage, et qui s'exprimera tout à l'heure à cette tribune.

Il le sait bien : même dans la haute horlogerie qui est son domaine, la tradition s'étiole, si on néglige de la faire évoluer et de la revivifier.

Il en va de même, mesdames et messieurs les syndics et municipaux, pour les collectivités locales.

Sans vigilance, sans remise en question, sans effort d'adaptation, elles s'affaiblissent, et s'éloignent lentement des attentes et des besoins des citoyens.

Tout au long du siècle d'existence de l'UCV ces efforts ont été faits.

Et il me revient aussi de saluer ici les profonds changements intervenus.

Pensons à l'épuration des eaux, aux groupements scolaires, aux services du feu, aux fonds culturels ou sportifs,

Dans ces multiples domaines des associations se sont fondées, des élus se sont rencontrés, pour conclure qu'à deux, cinq, dix, voire plus, ils étaient meilleurs et plus efficaces que seuls.

Cette évolution a toutefois atteint ses limites.

L'Union des communes vaudoises et le canton l'ont reconnu.

Tous deux encouragent les communes à fusionner.

Non par commodité simplificatrice.

Non pour balayer la longue histoire que j'évoquais tout à l'heure.

Mais bien pour créer des entités plus fortes, administrativement plus solides, politiquement plus à même de soutenir le dialogue avec l'Etat.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat se félicite de la récente naissance de Bourgen-Lavaux.

Bravo à tous ses artisans, aux syndicats, aux municipaux, aux conseillers communaux, et finalement aux

populations concernées, qui ont entériné cette fusion.

Certes, il a fallu deux votations pour y arriver.

Mais il est dans la nature vaudoise d'être réfléchi face à l'innovation.

Et puis, deux mises à l'enquête, pardon, deux mises aux voix seulement, pour créer tout un bourg dans un secteur aussi protégé que Lavaux, vous avouerez avec moi que cela tient, tout bien considéré, de l'exploit.

Soyons certains que ce succès fera référence auprès des quelques 70 autres communes, engagées à divers degrés dans des processus de fusion.

Il y a bien d'autres dossiers devant nous.

Ils sont déposés sur cette plate-forme canton-communes qui est notre nouvelle table de travail.

Réforme des polices et réforme de la péréquation sont les plus importants.

Le Conseil d'Etat les a tous deux appréhendés dans un souci d'ouverture.

La solution trouvée dans le domaine de la sécurité en est la preuve.

Elle offre aux communes un rôle fort, pourvu que celles-ci disposent, seules ou en groupe, des structures suffisantes pour l'assumer.

Dans la période économiquement difficile qui s'annonce, d'autres fronts communs seront nécessaires.

Préserver les ressources financières ; maîtriser les charges ; prioriser les

politiques publiques ; assurer leur économicité et leur efficacité.

Ces soucis seront plus que jamais à partager entre le canton et les communes. Ceci en gardant à l'esprit l'importance qu'il y a à conserver la cohésion sociale et la paix sociale qui font pleinement partie de nos atouts.

C'est dans cet esprit de partenariat bien compris et de négociations constructives que j'aimerais - non pas conclure – mais ouvrir un nouveau siècle de relations entre l'Etat de Vaud et l'UCV.

Des relations que je souhaite placées à l'enseigne de la concorde.

Celle qui se bâtit sur des opinions solides et des explications franches.

Celle qui exclut tout retour de la hache de guerre naguère remise à votre ancien président.

Que cette hache-là reste profondément enterrée.

Que son emplacement même soit oublié.

Et qu'elle soit remplacée dans les mémoires par ce drapeau du centenaire, que le Conseil d'Etat a le plaisir de vous offrir.

Monsieur le Président de l'UCV, je vous le remets, en vous laissant le soin de le faire découvrir à vos délégués.

Je vous remercie de votre attention.

